

AIN

Emmaüs et le collectif Jeunes Migrants : « Arrêtez de séparer les familles ! »

Les représentants d'Aide solidarité envers les demandeurs d'asile de l'Ain (Asda 01) et d'Emmaüs 01 dénoncent les décisions prises par la préfecture concernant les arrêtés d'obligation de quitter le territoire français.

« Ces OQTF (obligations de quitter le territoire français, NDLR) séparent des couples et des familles privant les enfants d'un de leurs parents, ce n'est pas acceptable, explique Pierre Maistre, président d'Aide solidarité envers les demandeurs d'asile de l'Ain (Asda 01). Nous accompagnons les demandeurs d'asile dans leurs démarches et ce phénomène n'est pas nouveau mais aujourd'hui, c'est inhumain ! Il faut faire quelque chose, ça devient insupportable. La préfecture de l'Ain prend des arrêtés qu'elle est dans l'impossibilité et l'incapacité à mettre en œuvre. En 2018 et 2019, 1 300 OQTF ont été signés

avec environ 300 expulsions. »

« Faire vivre les droits de l'homme »

Les représentants d'Emmaüs 01 et d'Asda 01, rejoints par le collectif Jeunes Migrants, ont donc rédigé et diffusé sur les réseaux sociaux une lettre ouverte adressée à la préfète de l'Ain en demandant instamment de ne plus séparer les familles. Un courrier qui réclame également que la préfecture de l'Ain (comme d'autres préfectures le font en France) engage un travail avec le monde associatif. « Il faut faire vivre les droits de l'homme, poursuit Bernadette Perraud, présidente d'Emmaüs. Ces décisions sont inhumaines, où allons-nous ? »

« Nous ne sommes pas écoutés par la préfecture et nous n'obtenons aucun rendez-vous. Nos demandes restent lettres mortes. Nous souhaitons comprendre le fonction-



De gauche à droite : Bernadette Perraud, présidente d'Emmaüs 01, Pierre Maistre et Brigitte Joly d'Asda 01. Photo Progrès/Robert MAS

nement et comment sont prises ces décisions concernant les OQTF. Lorsque les personnes que nous accompagnons nous posent des questions, nous ne savons pas trop quoi répondre. L'enfant est au cœur du problème et cela touche du domaine du sacré et pour cela, on ne peut pas négocier. »

Le « contexte sanitaire » en cause ?

De son côté la préfecture réagit : « Nous prononçons effectivement plus de 1 300 OQTF par an dans le respect absolu du droit et sous le contrôle scrupuleux du juge administratif. Le contexte sanitaire particulier que nous vivons depuis

un an conduit à ce qu'un certain nombre de décisions administratives ne puissent pas être exécutées, faute notamment de vols disponibles, dans l'Ain comme partout en France. Le taux de reconduite effective est semblable à ce qui est constaté sur l'ensemble du territoire national. Tout individu qui souhaite contester la décision prise à son encontre peut la porter auprès du tribunal administratif qui, dans 85 % des cas, confirme notre décision. »

« Le travail des services de l'État avec les acteurs du monde associatif est permanent dans tous les domaines du séjour et de l'intégration : accueil des mineurs isolés, prise en charge des demandeurs d'asile, assurent les représentants de l'État. Il a même été renforcé en cette période de crise sanitaire. L'Asda est régulièrement reçue en préfecture. »

Contact : asda.contact@laposte.net

VINO S N°4
LA PASSION DES TERROIRS

LIBRAIRIE OFFICIELLE EST DANGEREUSE POUR LA SANTE - CONSOMMEZ AVEC MODERATION

115
vins décryptés
par nos experts

BOURGOGNE, BEAUJOLAIS, CÔTEAUX-DU-LYONNAIS, JURA, BUGEY, MÂCONNAIS, VALLÉE DU RHÔNE

Votre magazine
de **174 PAGES**
en vente chez votre
marchand de journaux
- **8,50 €** -

“ Dossier le vin au féminin, quand le nectar des Dieux devient aussi une affaire de déesses ”

LE PROGRES le journal LE BIEN PUBLIC